

# Charte

## Responsabilité Sociétale des Entreprises



**M+M Montage et Maintenance SA**  
Route de Vallaire 149  
1024 Ecublens

## Message de la direction

### Nos valeurs

La Société met en œuvre une stratégie de développement centrée sur la satisfaction des clients et la création de valeur. La stratégie est fondée sur la croissance rentable et le respect des hommes et de la planète.

La Société organise le développement de ses activités en Suisse en s'appuyant sur le déploiement de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et des 5 Axes (\*).

### Notre Politique d'Entreprise et la RSE

Le modèle RSE de la société se fonde sur trois piliers :

- Respect des hommes et des organisations
- Respect de la planète
- Et l'éthique des affaires.

Sa politique industrielle et commerciale est précisément dictée par ces impératifs.

### Un engagement global

En décembre 2017, La Société adhère publiquement au Pacte Mondial des Nations Unies et marque une nouvelle étape dans son engagement envers la RSE.

La société s'engage à aligner ses opérations et sa stratégie sur les dix principes du Pacte touchant les Droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement, et la lutte contre la corruption.

**Aleksandar Sacha MILICEVIC**  
Directeur

(\*) Implication du Personnel - Innovation Constante - Intégration des Fournisseurs – Système de Production - Qualité Totale

## Environnement

### Politique environnementale et engagements

La Société au travers de ses activités, décline une politique environnementale et s'engage sur les actions suivantes :

- **Le choix de nos fournisseurs principaux certifiés ISO 14001** ou en cours de certification démontre notre engagement pour la mise en œuvre du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale.
- **La politique voiture et déplacements intègre dans sa définition :**
  - Des véhicules de faibles à moyennes cylindrées (< 135 gr CO<sub>2</sub>/100km »)
  - Organisation efficace des déplacements pour réduire l'impact kilométrique
  - Favoriser le co-voiturage et l'utilisation des transports publics
  - Contrôle contre la pollution suivi et respecté par un contrôle régulier des véhicules
  - Analyser les énergies alternatives et les mettre en pratique de manière régulière
- **Identification des déchets pouvant être recyclés dans l'entreprise :**
  - Piles, batteries et ampoules usagées : collectés gratuitement par un organisme
  - Papiers et cartons usagés : des bacs de récupération sont prévus à cet effet
  - Cartouches d'encre d'imprimantes et photocopieurs : envoyées systématiquement pour recyclage à des sociétés spécialisées dans cette récupération.
  - Ferraille, huiles et graisses usagées : triées, stockées et enlevées.
  - Matériel informatique : repris par les sociétés spécialisées de retraitement de ce matériel (éco-responsable).
- **Prévention et réduction des déchets**

L'entreprise prévoit l'utilisation de matériel tenant compte de la gestion des déchets, par exemple en utilisant des matériaux facilement recyclables ou des matériaux moins générateurs de nuisance de l'environnement :

  - Détergents bio dégradables, emballages recyclables,
  - Consommation de papier.
- **Prise en charge de l'évacuation des déchets**

L'évacuation des déchets est prévue par l'entreprise vers des sites d'accueil de ces déchets ou par recyclage ou valorisation de ces derniers.

L'entreprise assure l'évacuation des déchets vers des sites dûment autorisés. Elle assure préalablement, en tant que de besoin les opérations nécessaires de tri, afin de faciliter la ventilation des différents types de matériaux.

- **Maitrise de la consommation d'énergie et des consommables**

- Prendre des objectifs de réduction de consommation d'énergie par rapport à l'année précédente.
- Mettre en place des moyens techniques pour permettre des économies énergétiques
- Gestion de la consommation d'énergie sur son lieu de travail
- Gestion des papiers : limiter les photocopies, impressions couleur

- **Comité de suivi**

Le Comité Qualité met en place un plan d'action afin de faciliter l'exécution des actions définies par la présente charte. Ce plan d'action est revu lors de chaque réunion. Il est chargé de :

- Veiller au respect de l'application de la charte dans l'entreprise ;
- Evaluer et entériner les modifications de la charte initiale en proposant des avenants ;
- Mettre en place une formation continue du personnel en gestion écologique et maîtrise des énergies

- **Evaluation de la Charte**

La présente charte est valable sans limitation de durée et les résultats de son application seront évalués à chaque Revue de Direction. Elle pourra être modifiée suivant les résultats de cette évaluation.

## Social

### Respect des Droits de l'Homme et des normes internationales du travail

La Société s'est engagée à respecter et promouvoir les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et fait ses meilleurs efforts pour soutenir des valeurs et des droits fondamentaux reconnus sur le plan international.

- La Société s'attache à respecter les Droits de l'Homme dans le cadre de ses activités professionnelles. Les conditions de travail des collaborateurs sont dignes et conformes aux législations locales et internationales applicables.
- La Société respecte la liberté d'association et d'activité syndicale des collaborateurs et leur représentation, et ce en conformité avec le droit de travail applicable.
- La Société ne pratique pas et ne bénéficie d'aucune forme de servitude, de traite des êtres humains ou d'esclavage et s'attache à respecter les dispositions de la convention de l'OIT sur le travail forcé.
- La Société prohibe le travail des enfants. La Société n'emploie pas de personnes qui n'ont pas l'âge minimal requis par la loi Suisse.
- La Société s'attache à interdire toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la situation de famille, les opinions politiques, l'état de grossesse, l'appartenance syndicale ou la situation de handicap. Et également, toutes formes de harcèlement, menaces de violence, abus, coercitions ou punitions corporelles.
- La Société est attentive à la protection de la santé de ses collaborateurs y compris par la souscription à des régimes d'assurance, et encourage la mise en place de processus appropriés pour assurer la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail.
- La Société respecte le droit des collaborateurs de recevoir une rémunération juste, s'attache à assurer des horaires de travail décents, promeut la rémunération suivant le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, et favorise les systèmes de participation aux résultats.
- La Société se veut responsable et engagé vers l'excellence. La Société associe ses collaborateurs à son développement et encourage la participation de chacun à des formations professionnelles.
- La Société s'attache à respecter la vie privée et la protection des données à caractère personnel. Les informations individuelles sont cantonnées à un principe d'utilisation limitée.

# Ethique des Affaires

## L'Ethique des Affaires & son Code

Le « Code Ethique des Affaires » a pour objectif de définir les valeurs et principes clés de la Direction dans le cadre du développement de La Société.

Ce Code précise les règles fondamentales qui guident notre comportement afin d'agir de la manière la plus appropriée, et appelle à respecter une éthique professionnelle énoncée sous la forme de principes d'actions.

- Confidentialité
- Déclaration des conflits d'intérêts
- Utilisation des actifs
- Activités politiques et associatives
- Lobbying / lutte contre la corruption
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles
- Utilisation des réseaux sociaux

## Achats responsables

### Le Code de Conduite des Relations Commerciales

La Société est consciente des enjeux et opportunités de progrès pouvant survenir sur la chaîne d'approvisionnement.

La Société a ainsi formalisé un ensemble de lignes directrices permettant de promouvoir un comportement responsable de la part de ses partenaires commerciaux.

Les principes évoqués dans le Code Conduite des Relations Commerciales s'appuient sur les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que les déclarations relatives aux droits de l'Homme et des enfants.

Le Code Conduite des Relations Commerciales énonce les engagements attendus de nos partenaires commerciaux :

1. Respecter les lois et réglementations Suisses
2. Respecter les droits de l'Homme dans la relation de travail
3. Réduire la dépendance économique
4. Assurer la confidentialité des informations
5. Lutter contre la corruption et le blanchissement d'argent
6. Eviter tout conflit d'intérêt
7. Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles
8. Respecter l'environnement
9. S'engager pour des Achats Responsables

La société invite par ailleurs ses partenaires commerciaux à également veiller à ce que leurs propres partenaires commerciaux soient sensibilisés et respectent les principes RSE évoqués dans le code de conduite.

### Diffusion de la charte

La présente charte est remise à chaque collaborateur de M+M et à tout nouvel embauché afin qu'il en prenne connaissance. Sa remise au collaborateur vaut l'engagement d'être toujours très attentif aux valeurs de M+M et d'en respecter scrupuleusement l'éthique.